



Paiement lors d'une tentative de conciliation

Par SATINE1978

Bonsoir,

Je voudrais savoir, en cas de litige, si un avocat assigne la partie adverse aux prud'hommes, lors de la tentative de conciliation y-a-t-il quelque chose à payer en frais de justice pour la partie " incriminée " si elle ne prend pas d'avocat ?
Merci